



ZONE DE DISTRIBUTION : ROZIER-SAINTE-GEORGES

Conclusion sanitaire

2022

La présence de métabolite de pesticides (ESA Métochlorure) conduit à noter la qualité de l'eau distribuée par un indice dégradé en 2022. Cependant à la lumière de nouvelles connaissances scientifiques, ce paramètre a été classé, par l'agence nationale de sécurité sanitaire, non pertinent pour l'eau potable au cours de l'année 2022. Il ne sera à l'avenir plus pris en compte dans l'indicateur de qualité. La surveillance du traitement de désinfection et des ouvrages de stockage est à améliorer.

Indicateur global de qualité

C

A : Eau de bonne qualité

B : Eau sans risque pour la santé ayant fait l'objet de non conformités limitées

C : Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitations de consommation

D : Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation

Les éléments présentés dans ce document de synthèse sont issus des résultats d'analyses des 9 derniers prélèvements réalisés sur ce réseau, ayant porté sur 242 substances différentes.

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par un captage : CHATONNIER 1 ET 2 (CHATAIGNAUD). L'eau est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente 180 personnes de façon permanente. Son exploitation est assurée par : « CC BRIANCE COMBADE ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter le responsable des installations : « CC BRIANCE COMBADE »

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

B

Anomalies ponctuelles

Nombre de prélèvements : **52**

Conformité : **98 %**

Valeur maxi : **17 n/100 ml**

Années prises en compte : **2020, 2021, 2022**

NITRATES

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

A

Bonne qualité

Nombre de prélèvements : **2**

Valeur moyenne : **15 mg/L**

Valeur maxi : **15 mg/L**

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

C

Dépassements réguliers de la limite réglementaire

Nombre de prélèvements : **4**

Nombre de mesures : **177**

Conformité : **25 %**

Valeur maxi : **0.63 microgramme/L (esa metolachlore)**

Substance(s) non conforme(s) : **esa metolachlore**

Quelques conseils

FLUOR



Lorsque la concentration en fluor dans l'eau est faible, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé pour la prévention de la carie dentaire. Demandez conseil à votre médecin ou votre dentiste.

SAVEUR-COULEUR



Signalez à votre distributeur d'eau (coordonnées sur la facture) les changements de saveur ou de couleur de l'eau distribuée.

PLOMB



Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, ou après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

RÉSEAU PRIVÉ



Si vous utilisez l'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau de pluie, toute communication avec l'eau du réseau public est interdite.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ

Eau douce

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : **2**

Valeur moyenne : **2.0 °f**

Valeur maxi : **2.0 °f**

CONDUCTIVITÉ À 25°C

Faible minéralisation

Nombre de prélèvements : **5**

Valeur moyenne : **80 microS/cm**

Valeur maxi : **82 microS/cm**



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.fr

Édité le 14/03/2023

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.